



.....
.....
.....

WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SCA
Madame Caroline WAGNER
Avenue Jean Mermoz 29
B-6041 Gosselies

....., le¹

PROCURATION

Concerne : Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2020 à 16h00

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. Les actionnaires qui souhaitent se faire représenter doivent se conformer aux modalités pratiques reprises dans la convocation à cette assemblée générale ordinaire. Le formulaire de procuration signé doit parvenir à la Société au plus tard le 24 avril 2020 à 17 heures. Aussi longtemps les mesures de confinement et d'interdiction de rassemblement édictées par l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19 seront en vigueur, le mandataire devra être soit la Société soit un de ses représentants à savoir Madame Caroline WAGNER.

Nom / dénomination : _____

Adresse / siège social : _____

Numéro d'entreprise² : _____

Valablement représentée par³ : _____

Propriétaire de :

- _____ actions nominatives, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit⁴,
- _____ actions dématérialisées, en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit⁵,

de **WAREHOUSES ESTATES BELGIUM SCA**, en agrégé WEB SCA, société immobilière réglementée publique de droit belge, société faisant appel public à l'épargne, ayant son siège à 6041 Gosselies, avenue Jean Mermoz 29, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0426.715.074 (la "**Société**").

- déclare que ces actions sont enregistrées à la Date d'Enregistrement, soit le 14 avril 2020 à minuit (heure belge) (voir Convocation – modalités pratiques), et
- constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substitution : _____

pour le/la représenter à **l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 avril 2020 à 16 heures**, aux fins d'y délibérer sur les points de l'ordre du jour et d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

1 La présente doit parvenir à la Société pour le 22 avril 2020 au plus tard

2 Si d'application

3 Si d'application : noms et fonctions.

4 Biffer la mention inutile.

5 Biffer la mention inutile.



Le présent vote vaut également pour toute autre Assemblée générale qui sera convoquée avec le même ordre du jour à condition que l'actionnaire se conforme aux procédures d'enregistrement et de confirmation prévues pour lesdites Assemblées.

Le mandataire exercera le vote du mandant dans le sens suivant sur les points de l'ordre du jour repris ci-après :

ORDRE DU JOUR	INSTRUCTION ⁶		
A – APPROBATION DES COMPTES DE WEB SCA			
1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de la Gérante sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2019	Aucun vote n'est requis		
2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2019	Aucun vote n'est requis		
3. Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2019	Aucun vote n'est requis		
4. Approbation des comptes annuels clôturés au 31/12/2019 et affectation du résultat <i>Proposition de résolution :</i> approuver les comptes annuels clôturés au 31/12/2019, en ce compris l'affectation du résultat ; en conséquence, distribuer un dividende total brut de 3,50 € par action, dont 2,25€ ont déjà été payés comme acompte en décembre 2019. Ce dividende représente un rendement brut de 6,49 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 53,96 €, la date de paiement étant déterminée par la Gérante ; transférer aux résultats reportés des exercices antérieurs un montant de 1.755.426 €.	Oui	Non	Abstention
5. Approbation du Rapport de rémunération <i>Proposition de résolution :</i> L'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération constituant une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise reproduite dans le rapport annuel.	Oui	Non	Abstention
6. Décharge à la Gérante pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat à la Gérante pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.	Oui	Non	Abstention
7. Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 <i>Proposition de résolution :</i> Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.	Oui	Non	Abstention
8. Fixation des honoraires de la gérante pour l'exercice 2020 <i>Proposition de résolution :</i> L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les honoraires de la gérante à 475.000 € HTVA.	Oui	Non	Abstention

⁶ Biffer la mention inutile.



9. Mandat du Commissaire <i>Proposition de résolution</i> : L'Assemblée Générale décide de nommer le Commissaire, DELOITTE Reviseurs d'Entreprises, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0429.053.863, représentée par Monsieur Yves DEHOGNE, Reviseur d'entreprises, agréé par la FSMA, pour un mandat d'une période de 3 ans moyennant une rémunération annuelle de 44.000 € HTVA, hors frais, contribution à l'IRE et débours et indexation annuelle.	Oui	Non	Abstention
B - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'EXÉCUTER LES DÉCISIONS PRISES			
<i>Proposition de conférer à deux administrateurs du gérant, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.</i>	Oui	Non	Abstention
C - DIVERS			
Divers	Aucun vote n'est requis		

Le mandataire pourra notamment :

- (1) Assister à toute autre Assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première Assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit ;
- (2) Prendre part à toutes délibérations et voter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour, comme indiqué ci-dessus ;
- (3) Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, élire domicile, substituer et en général, faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution du présent mandat.

Ce formulaire de procuration doit parvenir signé à la Société au plus tard le 24 avril 2020 à 17 heures (heure belge) par courriel (cwagner@w-e-b.be), pour autant que cette dernière communication soit signée par signature électronique conformément à la législation belge applicable ou, en cas d'impossibilité, par fax 071/35.21.27, ou enfin en dernier ressort par courrier recommandé au siège de la Société à l'attention de Mme Caroline WAGNER. Le formulaire de procuration peut être obtenu sur le site internet de la Société (www.w-e-b.be) ou sur simple demande auprès de Mme Caroline WAGNER ou par courriel (cwagner@w-e-b.be).

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'assemblée générale de quelque manière que ce soit pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie un ordre du jour modifié de l'assemblée générale pour y inscrire de nouveaux sujets ou propositions de décision à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du Code des Sociétés et des Associations.

Fait à _____, le _____ 2020.

(Merci de faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »).